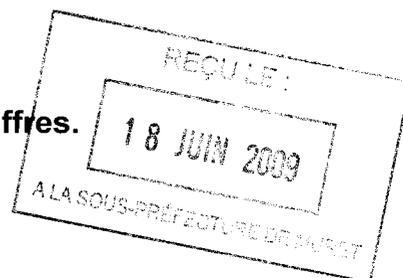

Séance du 4 juin 2009

OBJET : Élection des membres de la commission d'appel d'offres.



L'an deux mille neuf et le 4 juin à 20H 30 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

PRESENTS : Mme BATAILHOU-VILLET Evelyne, Mme JOURDA Béatrice, M. AMESTOY Pierre, M. BIAU Jean Luc, M. CHABROT Frédéric, M. LE LURON Renaud, M. MANFRIN Jean Marc, M. ROSELLO José,

M. BIAU Jean Luc a été élu secrétaire.

Cette délibération annule celle du 03/04/2009.

- Vu la délibération du 15/04/2008 portant élections de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants à la commission d'appel d'offres.
- Vu l'arrêté de Monsieur le Sous Préfet en date du 2 mars 2009;
- Vu les procès verbal des élections municipales partielles complémentaires des 22 et 29 mars 2009;

M. le Maire informe le Conseil Municipal que :

- Compte tenu des démissions des 3 membres titulaires et d' 1 membre suppléant de la commission d'appel d'offres, il y a lieu de procéder à de nouvelles élections afin de réélire l'ensemble de la commission d'appel d'offre.

● élection membres titulaires:

M.ROSELLO José, M. BIAU Jean Luc, M. CHABROT Frédéric se déclarent candidats ; les résultats de l'élection sont les suivants:

Membres titulaires	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	Blancs et nuls	Suffrages exprimés
ROSELLO José	9	0	9
BIAU Jean Luc	9	0	9
CHABROT Frédéric	9	0	9

Mr ROSELLO José, BIAU Jean Luc et CHABROT Frédéric , sont déclarés élus membres titulaires et ont déclaré accepter leur mandat.

- élection des membres suppléant:

Mme BATAILHOU-VILLET Evelyne, M. LE LURON Renaud, M. AMESTOY Pierre se déclarent candidats ; les résultats de l'élection sont les suivants.

Membres suppléants	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	Blancs et nuls	Suffrages exprimés
LE LURON Renaud	9	0	9
AMESTOY Pierre	9	0	9
BATAILHOU-VILLET Evelyne	9	0	9

Messieurs LE LURON Renaud, AMESTOY Pierre et Mme BATAILHOU-VILLET Evelyne sont déclarés élu membres suppléants et ont déclaré accepter leur mandat.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



La présente délibération certifiée exécutoire a été publiée et transmise au Représentant de l'État le 18/06/09

Le Maire, P.BEDEL

